TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Investissez dans nos formations en santé……POUR LES SOIGNANTS DE DEMAIN

Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez légalement désigner le bénéficiaire. Elle est destinée à améliorer l'enseignement et la formation professionnelle **Vous pouvez choisir l'institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants du Bugey**

En nous attribuant votre taxe d'apprentissage, vous apportez un soutien à nos actions et à nos projets pédagogiques au service de nos territoires

Votre contribution nous permettra :

D'investir dans des biens d'équipement et de mettre en œuvre ou de développer de nouveaux projets **:** achats d'équipements divers, renouvellement du matériel pédagogique, pédagogie innovante par la simulation en santé et la réalité virtuelle…

QUI SOMMES NOUS ?

L'IFSI IFAS DU BUGEY est un établissement public autorisé par la Région Auvergne Rhône Alpes à dispenser les formations infirmière et aide-soignante. Il est rattaché au **Centre Hospitalier Public d'Hauteville**, établissement moderne et dynamique et est partenaire de **l'Université Claude Bernard Lyon 1**

Quelques chiffres : 180 étudiants en soins infirmiers, 40 élèves aides-soignants en 2022/2023 et une offre de formation continue

Nos engagements :

Dispenser des formations adaptées aux évolutions technologiques et aux besoins de santé des populations pour assurer la qualité et la sécurité des soins
Proposer une pédagogie innovante favorable aux apprentissages
Développer la promotion de la santé des apprenants en formation
Poursuivre les échanges et la collaboration avec nos partenaires

IFSI-IFAS DU BUGEY
180 rue de la Forestière HAUTEVILLE LOMPNES
01 110 PLATEAU HAUTEVILLE
Contact : Mme Corinne ESCUR
04 37 61 67 10
Mail : secretariat.ifsidubugey@chph01.fr
Site :www.ifsihauteville.com

CODE UAI : 0010989 V